

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 octobre 2018**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL

Procurations : Madame Annie LEROY À Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO À Monsieur Jean-François SOTO, Madame Béatrice FERNANDO À Mme Nicole MORERE, Mme Maria MENDES CHARLIER À Monsieur Henry MARTINEZ

Excusés : M. Gérard CABELLO

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur David CABLAT, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 37	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

VU l'avis du comité technique en date du 19 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- *Permettre les modifications de durée hebdomadaire de service de certains agents au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale et des structures petite enfance,*

Il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence, après avis du comité technique en date du 19 septembre 2018, et de :

Supprimer les emplois suivants :

Filière culturelle :

- *1 poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 4/20*
- *1 poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 6/20*
- *1 poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 11.75/20*
- *1 poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18.25/20*

Créer les emplois suivants :

Filière médico-sociale :

- *1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 30/35*

Filière culturelle :

- / poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8/20
- / poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 10/20
- / poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 14/20
- / poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- / poste d'assistant de l'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 14/20

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et de créer les postes tels que définis,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1793 le 23/10/18 Publication le 23/10/18 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 23/10/18 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20181022-lmc1108164-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Louis VILLARET</p>
---	--

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	4	35 h	
Attaché	12	35 h	
Secrétaire de mairie	1	35 h	SECRETARE DE MAIRIE
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	9	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	6	35 h	
Rédacteur	1	17.5/35	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16	35 h	
Adjoint administratif	14	35 h	
Adjoint administratif	1	28/35	
Adjoint administratif	2	17.5/35	
Ingénieur principal	3	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	4	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	
Technicien	2	35 h	
Agent de maîtrise	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Adjoint technique	31	35 h	
Adjoint technique	1	30/35	
Adjoint technique	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES	
Assistant de conservation principal 2 ^o classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	
Adjoint du patrimoine	2	35 h		
Adjoint du patrimoine	1	28 h		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12.5/20		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	10		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	8		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.25/20		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3.5/20		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5	20		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20		
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35		MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h		PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	35 h		
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35		
Infirmier en soins généraux hors classe	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h		

Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	29/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	5	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Educatrice	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	17/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	4	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	25/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	22/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	5	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	1	33	
Adjoint d'animation	2	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	31/35	
Adjoint d'animation	1	28	
Adjoint d'animation	1	27	
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	1	35	ETAPS